



Association Rando Evasion Sanguinet
Déclarée à la Préfecture des Landes le 22 août 2016
sous le n°w402004605
Siret n° 822 513 313 00012

Le conseil d'administration du Rando Évasion Sanguinet s'est réuni le 16 novembre 2017 à 18 heures à la bergerie de l'espace gemme.

Étaient présents : Manuel Pascual, Pierre Dapot,, Bernard Dupont, Yves Gabas , Gérard Lecourt, Jean-Claude Laffargue et Martine Damiani (invitée).

Était excusé : Michel Dénéchaud.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président donne des nouvelles de la santé de Philippe Lacouture. Le CA lui souhaite un prompt rétablissement.

Ordre du jour :

Adoption du compte-rendu du dernier CA, point du trésorier (situation comptable, répartition des excédents, modification du règlement financier, note de frais), point sur les adhésions, calendrier des marches du 1er trimestre 2018, repas du 17 février 2018, voyage de fin d'année, compte-rendu des réunions avec la mairie sur la rando gourmande et sur le chemin de la gourgue, compte-rendu du café des associations, avance de trésorerie au profit du téléthon, divers.

Président de séance : Manuel Pascual – Secrétaire de séance : Jean-Claude Laffargue

Le quorum étant atteint et tous les membres ayant signé la feuille de présence, le Président ouvre la séance.

Adoption du compte-rendu du dernier CA

Le compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2017 est adopté à l'unanimité. :

Point du trésorier (situation comptable, répartition des excédents, modification du règlement financier, note de frais)

Après analyse des documents comptables remis par Pierre Dapot lors du dernier CA, Bernard Dupont confirme la situation financière de l'association. L'exercice 2016/02017, numérisé par ses soins, se clôture, en tenant compte de l'acquisition de la friteuse, avec un excédent positif de 857,06 €. A cet excédent, il convient d'ajouter celui de l'exercice précédent (2050 €).

Le solde comptable à ce jour étant de 496,51 €, l'association peut disposer librement d'une enveloppe de 2500 €. Le CA devra définir comment elle entend répartir ces excédents. Le Président propose de réserver une somme de 1000 € pour l'organisation de la prochaine rando gourmande, de consacrer une enveloppe de 500 € aux activités du R.E.S et de prendre en charge les frais de location des véhicules pour le voyage de fin d'année.

Le règlement financier de l'association paraît devoir être amendé.

A l'article 2.1, la phrase « Il tient l'inventaire des biens appartenant à l'association » est remplacée par : « Il est dépositaire de l'inventaire dressé par le responsable de la commission matériel des biens appartenant à l'association ».

A l'article 4.2 , la phrase « le trésorier émet les commandes passées par l'association à ses fournisseurs » est remplacée par : « le trésorier enregistre les commandes passées par l'association à ses fournisseurs ».

L'article 5.1.2 , après discussion, n'est pas modifié.

Pour permettre aux administrateurs de récupérer les frais engagés sur fonds propres pour les besoins de l'association un imprimé spécifique devra être renseigné. Il devra être accompagné des pièces justificatives de la dépense (factures, tickets de caisse, ...).



Association Rando Evasion Sanguinet
Déclarée à la Préfecture des Landes le 22 août 2016
sous le n°w402004605
Siret n° 822 513 313 00012

Point sur les adhésions

A ce jour, 33 adhérents sont à jour de leurs cotisations. Un point entre le comptable et le secrétaire sera effectué en décembre pour actualiser la liste des adhérents remise à la compagnie d'assurance.

Calendrier des marches du 1er trimestre 2018

Le Président propose une réunion spécifique le 14 décembre à 18 heures chez lui.

Repas du 17 février 2018

Pierre Dapot prévoit d'établir le menu après les fêtes de fin d'année.

Voyage de fin d'année

Martine Damiani et Manuel Pascual ont prospecté chacun de leur côté pour trouver une destination. Le CA retient la proposition de Martine à Miramont de Guyenne au village vacances du Saut du Loup sous réserve de quelques améliorations. Elle est chargée de continuer les négociations pour ce séjour prévu du 12 au 15 juin 2018. Compte-tenu de la prise en charge des frais de location des véhicules par l'association, le coût du séjour devrait tourner autour de 150/160 euros. Cette participation financière qui sera définitivement arrêtée par le bureau en fonction des résultats des négociations menées par Martine pourrait être réglée de janvier à juin en six versements.

Compte-rendu de la réunion avec la mairie sur la rando gourmande

La municipalité représentée par Denys Dupuy et David Rodriguez ont accueilli favorablement le projet d'organisation de la troisième randonnée gourmande nocturne de Sanguinet. La commune apportera, autant que faire se peut, son aide matérielle à cet événement.

Compte-rendu de la réunion avec la mairie sur les chemins de randonnée.

Suite à cette réunion déjà évoquée lors du dernier CA, un projet de circuit du chemin de la Gourgue susceptible d'être inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée est en cours d'étude. L'office de tourisme sera le point de départ et d'arrivée. Gérard établira un plan du tracé proposé. Une lettre d'accompagnement sera rédigée pour présenter à la mairie les points d'intérêt de ce parcours et les aménagements nécessaires. Par correction, Gérard Lecourt et J Claude Laffargue rencontreront préalablement Renaud Beillard avant d'inclure sa propriété dans ce circuit.

Compte-rendu du café des associations

Cette réunion avait pour principal objectif de présenter aux associations les décisions de la municipalité visant à restreindre les prêts de véhicule et de matériels.

Madame le Maire a, toutefois, fait savoir par téléphone que ces restrictions ne concerneraient pas l'organisation de la randonnée gourmande.

Avance de trésorerie pour le téléthon

Pierre Dapot demande si le RES accepterait de se substituer au GPS pour apporter l'avance de trésorerie nécessaire à l'organisation de cette manifestation notamment pour constituer le fonds de caisse. Certains s'interrogent sur la capacité d'une association à accorder un prêt de courte durée à une structure non réellement définie. Compte des risques limités de l'opération, le CA décide à la majorité de répondre favorablement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20 heures..

Le président
Manuel Pascual

Le secrétaire
Jean-Claude Laffargue